



NON AUX REFORMES BLANQUER ET AUX SUPPRESSIONS DE POSTES.

Le projet de loi « pour une école de la confiance » a été présenté le 15 octobre au CSE et a recueilli 34 voix « contre », 3 voix « pour », 15 refus de vote, 5 abstentions. Ce projet autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances sur la réforme territoriale et amplifie la possibilité d'expérimentations locales dans l'Éducation : horaires, programmes, pédagogie. C'est un pas de plus vers une régionalisation de l'Éducation nationale et la remise en cause des règles nationales.

Le ministre Blanquer prévoit de **supprimer 2 650 postes dans le 2nd degré** à la rentrée 2019, auxquels s'ajoutent **400 postes de personnels administratifs**, et la **suppression des CIO**. Ces suppressions sont indissociables des contre-réformes engagées par le ministre, en particulier celles du lycée, du baccalauréat et de la voie professionnelle.

Quant au **1^{er} degré**, il bénéficie de 3880 postes supplémentaires... alors que le dédoublement des CP et CE1 d'Education Prioritaire, ainsi que la scolarisation obligatoire dès 3 ans, en requiert plus de 5000. La **dotation** reste **insuffisante** et la priorité au primaire n'est qu'un effet d'affichage.

Ces choix budgétaires et politiques conduisent au recours toujours plus important aux contractuels et donc à la **précarisation des personnels**. Ils renforcent également les **inégalités** sociales et territoriales.

Les conditions de travail se dégradent continuellement avec une charge de travail qui ne fait que s'alourdir, des heures supplémentaires imposées, la remise en cause de la liberté pédagogique, la caporalisation et la mise en concurrence des personnels.

Dès lors, comment garantir aux élèves des conditions d'apprentissage et d'orientation de qualité ?

Ces attaques inacceptables contre l'École publique et ses personnels font système avec les attaques contre les instances paritaires et les élus du personnel, le statut général des fonctionnaires, les 120 000 suppressions de postes prévues dans la Fonction publique, le gel du point d'indice et l'érosion des salaires par l'augmentation des retenues pour pension et de la CSG.

Il fait système avec le **projet de loi sur les retraites** qui prévoit un régime universel par points et supprime le Code des pensions. Cela signifierait la fin de la référence aux 6 derniers mois de salaire, et l'incertitude sur l'âge de départ et le montant de la retraite.

Face à cette offensive, nos organisations appellent les personnels à se réunir en assemblée générale, et exiger du ministre :

- ▶ le maintien des postes existants et la création des postes statutaires nécessaires,
- ▶ l'abrogation de Parcoursup et de la loi ORE, de la réforme du lycée et du baccalauréat, et de la réforme de la voie professionnelle,
- ▶ le retrait du projet de loi pour « l'école de la confiance »,
- ▶ l'abandon de la fusion des académies,
- ▶ le retrait du projet de réforme des retraites.

Elles appellent les personnels de l'Éducation nationale à se mettre en **GRÈVE LE 12 NOVEMBRE.**

RASSEMBLEMENT A 14H30 AU RECTORAT